

Date de convocation :
22 octobre 2024

Affiché le :
12 novembre 2024

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Conseil d'administration Séance du 8 novembre 2024

Délibération n°30-2024
Modification du règlement intérieur lié
au rythme de travail à l'attention des
personnels

M. Pierre Schmit a été désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Agnès DOLHEM, Mme Catherine GENTILE, Mme Pauline GUELAUD, M. Efthimios KOUVATAS, M. Thomas LEBLOND, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Myriam MECHITA, M. Marc POTTIER, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Romain BAIL à M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice DIDIER à M. Thomas LEBLOND, Mme GAVINI-CHEVET à Mme Agnès LELIEVRE, M. Jean-Michel KNOP à Mme Pauline GUELAUD, M. Didier PERRIER à Mme Catherine GENTILE.

Étaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Béatrice DIDIER, Mme Nathalie DONATIN, Mme Juliette DUVIAU, Mme Christine GAVINI-CHEVET, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, Mme Ophélie PARLANT, M. Didier PERRIER, M. Emmanuel VASSAL.

Était absent :

M. Christopher MILES.

Étaient Invitées :

Mme Marina CAVAILLES, Mme Svetlana SVETLOVA, Mme Anne TROWSKI.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis du Comité social territorial du 22 octobre 2024.

Suite à la mise en place au 1^{er} septembre 2024 de la semaine en quatre jours à destination des techniciens d'ateliers, un travail de concertation a été engagé avec les représentants du personnel afin d'élargir cette disposition, à titre expérimental, à l'ensemble des agents (hors PEA/AEA) qui le souhaitent. Il est ainsi proposé à partir du 1^{er} Janvier 2025 une organisation du travail sur la base de la semaine de 38h en 4 jours.

Les travaux du CST ont permis d'aboutir à une proposition d'un second rythme de travail généralisé basé sur une semaine en 4 jours comme suit :

- Jours dans l'année : 365
- Jours de repos dans l'année : 156
- Nombre moyen de jours fériés : 8
- Congés légaux : 20 auxquels peuvent venir s'ajouter les 2 jours supplémentaires prévus à l'article 1 du décret 85-1250 du 26/11/1985
- Jours travaillés réglementaires : 181
- Nombre d'heure travaillées (35h) = Nombre de jours x 8 heures 52 minutes = 1604h arrondi à 1607h
- Nombre d'heure travaillées (38h) = Nombre de jours x 9 heures 30 minutes = 1719, 5h arrondi à 1720h
- Nombre de jours de RTT : 12,81 arrondis à 13 jours

Les agents souhaitant expérimenter ce dispositif font valoir leur volonté avant le 31 décembre 2024. Ils pourront revenir à leur ancien rythme au 1^{er} janvier 2026. Il est bien précisé que la semaine en quatre jours est proposée sur la base du volontariat.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de valider ce nouveau rythme de travail et les modifications ainsi apportées au règlement intérieur.

DELIBERATION:

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Décide d'accepter les modifications apportées au règlement intérieur à l'attention du personnel administratif et énoncées ci-dessus,

Adopte la présente délibération,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 12 novembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20241112-Delib30-2024-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024